

Roanne, le 2 février

Communiqué de presse

Le Conseil d'Orientation des infrastructures

Installé le 17 octobre par la Ministre des transports, Elisabeth Borne, le Conseil national des infrastructures, a rendu, ce jeudi 1^{er} février, son rapport d'orientations pour répondre aux multiples enjeux des mobilités des 20 ans à venir.

Dans une première partie, les 17 membres de ce conseil, présidé par Philippe Duron, ont pointé la nécessité de réorienter la politique de mobilités vers la mobilité du quotidien de nos concitoyens et de « sauver » nos réseaux existants du dépérissement dans lequel ils sont engagés, tout en soulignant que la transition écologique n'est pas une option dans les scénarii proposés.

S'agissant du projet de ligne nouvelle à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon, la précédente commission (Commission Mobilité 21) avait pointé que sa justification, au regard notamment des montants considérés, dépendait très largement du besoin de désaturation de la ligne LGV actuelle Paris-Lyon. Il se confirme aujourd'hui que la perspective de saturation de cette dernière se situe au-delà de 2038 du fait notamment de la mise en place de nouveaux systèmes d'exploitation et de l'entrée en service de matériels TGV plus capacitaires.

Dans ce contexte, le rapport considère qu'il est pertinent, au moins jusqu'à un éventuel réexamen dans dix ans de la question, de ne pas poursuivre les études de ce projet. Il souligne en revanche l'importance qui s'attache au renouvellement du matériel roulant de la ligne ferroviaire structurante Paris-Clermont Ferrand et à la couverture numérique de cette ligne dans les tous meilleurs délais.

L'enjeu pour nous, Roannais est d'améliorer la liaison actuelle avec Paris, soit par Lyon, le Creusot ou Vichy, et donc d'arriver à en réduire le temps de trajet. En ce sens, je rencontrerai prochainement les acteurs concernés.

Par ailleurs, il ne faut ni comparer, ni opposer la LGV POCL à la ligne existante Paris Orléans Limoges, Toulouse (POLT). Sur cet itinéraire, les préconisations visent à améliorer l'existant pour réduire le temps de trajet.

Pour ce qui est de la RN7, j'ai rencontré la Ministre des transports sur cet important projet d'infrastructure routière pour améliorer la desserte de notre territoire en direction ou en provenance du nord, j'ai eu un temps de travail avec ses services et son directeur de cabinet. Aujourd'hui, la Ministre réaffirme la nécessité de terminer cet aménagement à 2x2 voies pour de multiples raisons, économiques, de sécurité, de bien être des riverains. J'ai aussi pu m'entretenir avec plusieurs membres du Conseil d'orientation, dont son président, sur l'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire de la RN7. Sur ce dossier je travaillerai avec l'ensemble des élus du Roannais. En ce sens, j'organise avec Jean-Claude Tissot une rencontre avec les élus locaux à Saint Forgeux Lespinasse le lundi 5 février.

Pour ce qui est de l'A45, le rapport souligne le caractère très controversé de ce projet autoroutier du fait de son financement et de son impact environnemental. Il préconise de ne pas lancer la concession, mais de réserver les crédits d'Etat envisagés pour améliorer la situation existante.

Les préconisations abordent largement les situations d'engorgement des grandes villes, qui bloque aujourd'hui les perspectives d'amélioration des dessertes vers les territoires alentours. C'est le cas du nœud ferroviaire lyonnais et du grand contournement de Lyon qui doivent être traité prioritairement pour faciliter les liaisons vers Roanne ou Saint Etienne par exemple.

Ce rapport est une étape, les parlementaires s'en inspireront pour élaborer la loi d'orientation et de programmation, qui sera prochainement soumise au parlement.